



La loi informatique et liberté

L'établissement dispose d'un système d'information destiné à :

- faciliter la gestion des dossiers des patients
- assurer la facturation et la télétransmission aux caisses de sécurité sociale
- assurer la délivrance des médicaments
- réaliser, le cas échéant, des travaux statistiques à usage du service

Les informations recueillies lors de votre hospitalisation, feront l'objet, sauf opposition justifiée de votre part, d'un enregistrement informatique.

Ces informations sont réservées à l'équipe médicale qui vous suit ainsi que pour les données administratives, au service de facturation.

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 Janvier 1978, modifiée en 2004, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, **toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant**, en s'adressant à la Direction de l'établissement.

F
I
C
H
E

I
N
F
O